



*TOUTES LES VARIETES DE SOUPE A LA COURGE SONT ACCEPTEES SAUF LA SOUPE  
A LA GRIMACE !!!*

## **REGLEMENT DU CONCOURS DE SOUPE DU 01 OCTOBRE 2022**

### Article 1 :

Le concours de la meilleure soupe est ouvert à tous, seul ou en équipe (hommes, femmes ou enfants)

### Article 2 :

L'inscription gratuite doit se faire obligatoirement avant le 24 septembre 2022 en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous.

### Article 3 :

Seules les soupes maisons, potages, bouillons, chauds ou froids sont acceptés (sont interdites les soupes en briques, en sachets ou autres ...) en quantité suffisante pour être distribués au jury (minimum 1,5l)

### Article 4 :

La préparation de votre soupe se fera à la maison, nous mettrons à votre disposition le matériel nécessaire pour la réchauffer.

### Article 5 :

Chaque participant s'engage à ce que la soupe soit préparée dans des conditions d'hygiène irréprochable, avec des produits alimentaires frais et de saison.



Article 6 :

Chaque participant exposera sa soupe sur une table déjà en place, il devra figurer le nom de la soupe. Le candidat s'engage par ailleurs à communiquer tous les ingrédients de la recette afin de prévenir les allergies.

Chaque soupe présentée sera numérotée afin de faciliter le vote par le jury.

Article 7 :

L'ouverture officielle du concours est prévue à partir de 18h30.

Article 8 :

Le jury pourra voter une seule fois pour déterminer ses trois soupes préférées. Un bulletin de vote sera remis à chacun.

Le jury sera invité à y inscrire les noms ou numéro de leurs trois soupes préférées par ordre de préférence.

Article 9 :

Le dépouillement sera réalisé par les Membres du Jury à 19h30.

Les soupes gagnantes seront celles ayant totalisé le plus de points.

Article 10 :

Chaque participant recevra un lot.

Article 11 :

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le bulletin d'inscription complété est à transmettre en mairie d'Eperlecques par mail ou par courrier :

[secretariat@mairie-eperlecques.fr](mailto:secretariat@mairie-eperlecques.fr)

Mairie d'Eperlecques  
5 rue de la mairie  
62910 Eperlecques